

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 décembre 2020
CO 167 DE

Étaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents) départ 20h04, VIONNET André, LECOQ Yves, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, PINGAT Martine, BEAUD Colette, MARCELIN Antoine, TOURNIER André, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, DELBROUCQ Denis, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, PERRARD Laurent, MURCIER Alain (départ 20h04), FEVRE Michel, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, SOUDAGNE Marie Madeleine, REYNAYD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, BAH L Catherine, CHAILLON Roland, HENARD Pascaline, BEAUPOIL Jean-Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, FOYER Marie Odile.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..94
Présents : .58
Votants : ..74

Pouvoirs transmis à des Conseillers : LAMBERT Véronique à M. Dominique BONNET (Président), REGALDI Sylvie à Valérie DEPIERRE (vice-présidente), PETIGNY Loïc à BUGADA Catherine, BOUDRY Jeanne à LECOQ Yves, BERTHELIER Roland à TOURNEUR Eric, BRENNIAUX Denis à GAILLARD Jean François, MASSON Laurence à DELBROUCQ Denis, ROBERT Bruno à VIONNET André, BRUNEL Bernard à CETRE Jean François, LAGNIESSE Michel à TOURNEUR Eric, GIRARD Colette à ARNAUD Gérard, LETONDOR Jean Luc à ARNAUD Gérard, JACQUES Sébastien à BERTHOD BLANC Aurélien, BERNARD René à VILLALONGA Patrice, BOHEME Catherine à FORET Clément, RIGOULET Serge à Patrice VILLALONGA,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : DECOTE Yves à Beaud Colette, MAIRE Serge à TOURNIER André, ROMANET Claude à HENARD Pascaline, ONCLE Bernard à FOYET Marie Odile,

Étaient Excusés : RENAUD Jean Marie, FRANCONY Michel, TONNAIRE Sandrine, MOREL Denis, CARDOT Audrey, GAVAT William, DE BRISIS Jean,

Étaient absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, COLIN Christian, PAQUIEZ Valérie, DUQUET Jean Pierre, PETITGUYOT Jean Pierre, CASTELLA Damien, GROS Roger, BUYS Nelly, BENETRUY Sylvain, PERRARD Florent, JOURD'HUI André, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikaël,

Secrétaire de séance : Christelle MORBOIS

Convocation faite le : 16 décembre 2020

Objet : Ingénierie du PAT : demandes de financements

Rappels

Pour engager la démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT), la CCAPS s'est appuyée sur une stagiaire, à qui il a été proposé un contrat de 4 mois, grâce à l'obtention de crédits de la DRAAF via le premier appel à projets auquel le territoire s'est porté candidat (délibération du 22 septembre 2020).

La mise en œuvre d'un PAT s'appuie sur des étapes-clés et des critères de labellisation (cf. annexe) qui nécessite de se doter de moyens d'ingénierie interne et externe et ce à moyen et long terme.

Contexte

La reconnaissance d'un Projet Alimentaire Territorial au sens de la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 permet au porteur de ce projet d'utiliser la marque « Projet Alimentaire Territorial » reconnue par le ministère de l'Agriculture et le logo associé.

Affiché le 12 Janvier 2021

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 12 Janvier 2021

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 décembre 2020
CO 167 DE (SUITE)

Page 2/6

Objet : Ingénierie du PAT : demandes de financements

En parallèle l'Etat et les Régions mettent en place des moyens financiers pour aider les territoires dans la structuration et la mise en œuvre de leurs stratégies alimentaires, via des appels à projets annuels.

Le contexte sanitaire a poussé les pouvoirs publics à doter les PAT de moyens supplémentaires. Un nouvel appel à projets, doté de 7,5 millions d'euros du plan France Relance, a été lancé le 1^{er} décembre 2020 pour développer des projets en faveur d'une alimentation saine, locale et durable au sein des territoires. Il s'inscrit dans la lignée des objectifs du Programme National pour l'Alimentation (PNA).

Pour bénéficier de cet appel à projet national, le territoire doit demander une reconnaissance de label de niveau 1, qui signifie « PAT en émergence ». Le cahier des charges stipule « concernant les PAT, une enveloppe de 77 millions d'euros est destinée à accompagner la mise en œuvre des actions opérationnelles* des PAT labellisés ou en cours de labellisation, alors que 3 millions sont réservés à l'émergence de nouveaux PAT via l'appel à projets national du PNA ».

L'émergence finance l'ingénierie interne et externe pour définir la démarche comme suit :

- Plafond de subvention ingénierie - PAT en émergence : 70% du budget du projet dans la limite de 100 000 €
- Durée maximum des actions financées : 36 mois

**tout projet opérationnel pourra être financé via des appels à projets dédiés (ex : un appel à projet sur les abattoirs).*

La Région Bourgogne Franche-Comté devrait valider prochainement le lancement d'un appel à projet régional en faveur de l'émergence des PAT, permettant de financer du temps d'ingénierie, de coordination et d'animation pour des projets agro-alimentaires territoriaux.

Cette aide est accessible aux collectivités et permet de soutenir à hauteur de 50% maximum des initiatives favorisant le développement de systèmes alimentaires valorisant les produits agricoles régionaux sur le territoire régional. Cet appel à projet devrait être lancé en début 2021.

Proposition

Il est proposé de prévoir dès maintenant une ingénierie adaptée sur 3 ans comme suit :

1- Un poste PAT en interne, qui sera chargé d'animer les instances de gouvernance et groupe de travail, d'organiser et coordonner, d'enclencher la dynamique de concertation, de suivre les prestataires dédiés à la démarche, en vue d'aboutir, à terme, à la rédaction d'un document stratégique vivant dont découlent des opérations, un réseau structuré et coordonné et des outils permettant de faire évoluer cette stratégie ;

2- Des prestations externes : assistance à maîtrise d'ouvrage, expertise dans certains domaines, conférenciers et témoins, études (en particulier sur le foncier), enquêtes permettant de compléter le diagnostic notamment sur la qualification de la demande des consommateurs, médiateur ou facilitateur lors de certaines réunions, concepteurs d'outils de communication et de mise réseau, etc.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 décembre 2020
CO 167 DE (SUITE)

Page 3/6

Objet : Ingénierie du PAT : demandes de financements

| Dépenses | | € HT |
|--------------|---|-------------------|
| A | engagement du diagnostic : stage de fin d'études sur 2020 | 3 473,18 |
| B | ... suivi d'un CDD de 4 mois (engagement gouvernance, concertation) de fin 2020 à au 31 mars 2021, en attendant ouverture d'un poste d'animateur PAT | 11 751,80 |
| C | un poste d'animateur PAT <u>sur 36 mois</u> , du 1er avril 2021 au 31 mars 2024 (contrat d'un an renouvelable 2 fois) | 105 766,24 |
| D | concertation et communication : consultation allotie (AMO, animation, expertise, médiation, outils, communication...) - <i>montant à préciser en fonction des résultats de la consultation 1er trimestre 2021</i> | 60 000,00 |
| E | enquête population, micro-trottoir compléments au diagnostic (junior consulting <i>en cours de consultation</i>) | 9 000,00 |
| F | étude sur le foncier (recensement, qualification) et accompagnement à l'installation (modèle économique, annonce, sélection, accompagnement technique) | 25 000,00 |
| TOTAL | | 214 991,22 |

Plan de financement prévisionnel

En plus de la réponse aux appels à projet PNA et Région, il est prévu de faire appel à la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations). Le programme Leader pourra intervenir de manière que le reste à charge n'excède pas 20%.

Attention : les assiettes éligibles ne sont pas les mêmes pour chaque fonds.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 décembre 2020
CO 167 DE (SUITE)

Objet : Ingénierie du PAT : demandes de financements

| Recettes | dépenses éligibles | assiette éligible | taux d'intervention sur l'assiette éligible | € HT |
|---|-----------------------|-------------------|---|-------------------|
| Convention DRAAF (AAP Alimentation Durable et territoire 11/09/20 = obtenu) | A + B | 15 224,98 | 40% | 6 089,99 |
| Etat / AAP PNA (volet 1 - à déposer pour le 15/01/21 - max 100 000 €) | C + D + E + F | 199 766,24 | 50% | 99 883,12 |
| Banque des Territoires (à déposer en début 2021) | C + D + E + F | 199 766,24 | 11% | 21 974,29 |
| Région Bourgogne Franche-Comté (AAP à venir en mars 2021) | | | | |
| Leader (F4 : agriculture) | A + B + C + D + E + F | 214 991,22 | 20% | 44 045,58 |
| Autofinancement | A + B + C + D + E + F | 214 991,22 | 20% | 42 998,24 |
| TOTAL | | | | 214 991,22 |

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- 1/ VALIDE le dépôt d'une première demande de reconnaissance du Projet Alimentaire Territorial, de niveau 1 ;
- 2/ VALIDE le dépôt d'une candidature à l'appel à projet PNA pour le 15 janvier 2021;
- 3/ VALIDE le dépôt d'une candidature du Cœur du Jura à l'appel à projet de la Région dès sa sortie ;
- 4/ VALIDE l'engagement d'un poste d'animateur et d'une consultation allotie pour l'ensemble des prestations externes, selon l'obtention de crédits d'ingénierie ;
- 5/ DONNE son accord pour solliciter tout autre financeur disposé à aider le projet, et en particulier la Banque des Territoires, et ce au meilleur taux possible ;
- 6/ SOLLICITE une subvention de l'Europe, via le programme Leader du Cœur du Jura (FEADER) ;
- 7/ VALIDE le plan de financement prévisionnel et l'inscription des dépenses et des recettes notifiées sur les années 2021 à 2024 ;
- 8/ S'ENGAGE à prendre en charge en autofinancement la part de subvention non couverte par les fonds sollicités ;
- 9/ AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document relatif à ce projet.

Affiché le 12 Janvier 2021
Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 12 Janvier 2021

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 décembre 2020

CO 167 DE (SUITE)

Objet : Ingénierie du PAT : demandes de financements

| Gouvernance et gestion du projet | |
|--|--|
| Portage du projet | <ul style="list-style-type: none"> • identification du ou des porteur(s) et des partenaires impliqués dans son pilotage • pertinence et légitimité du porteur de projet : capacité à intégrer différents acteurs du territoire et enjeux, intérêt général • organe de gouvernance multi-acteurs |
| Démarche collective et concertée | <ul style="list-style-type: none"> • implication de différents types d'acteurs du système alimentaire dans la phase opérationnelle du projet • communication à destination des acteurs et des citoyens (voire recours à une démarche participative) |
| Pérennité du projet | <ul style="list-style-type: none"> • formalisation du projet et engagement des différentes parties • soutien politique, moyens financiers adéquats • Intégration avec les politiques publiques nationales (projet agro-écologique) et territoriales concernées (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, schéma de cohérence de territoire, plans de massifs, etc.) |
| Évaluation et impact | <ul style="list-style-type: none"> • dispositif d'évaluation permettant de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue • animation et suivi |
| Enjeux et caractère opérationnel du projet | |
| Diagnostic partagé | <ul style="list-style-type: none"> • cohérence vis-à-vis de la portée du projet (territoire) et des objectifs antérieurs* au projet • diagnostic portant sur l'agriculture et différentes dimensions de l'alimentation (ex. données sociales, économiques, ressources naturelles, climat, offre agricole, bassin de consommation, ...) <p><i>*Possibilité de mobiliser des ressources existantes tels que les PRAD qui proposent un diagnostic partiel</i></p> |
| Actions opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • mise en œuvre d'actions opérationnelles, cohérentes avec les besoins identifiés dans le diagnostic partagé et les objectifs du projet • existence d'une instance chargée de la mise en œuvre de ces actions • la mise en relation avec d'autres outils territoriaux dotés de financement est un plus |
| Objectifs du PNA | <p>Le projet répond aux objectifs du PNA tels que mentionnés aux art. L.1 – I^o et L1 – III du CRPM, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'ancrage territorial et de mise en valeur du patrimoine alimentaire • la contribution au développement de circuits courts et de proximité, en particulier relevant de l'agriculture biologique |
| Objectifs du PRAD ou équivalent | <p>Le projet répond aux objectifs du plan régional de l'agriculture durable mentionné à l'article L. 111-2-1 du CRPM ou d'un document équivalent le cas échéant, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la structuration de l'économie agricole et alimentaire • le maintien et le partage de la valeur sur le territoire • le développement de l'agriculture sur un territoire et la consolidation de filières territorialisées |
| Transversalité de la démarche | <p>Le projet prend en compte les différentes fonctions du système alimentaire : agricole et alimentaire, environnementale, sociale, éducative, culturelle et de santé, et favorise leur synergie.</p> |



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 décembre 2020
CO 167 DE (SUITE)

Page 6/6

Objet : Ingénierie du PAT : demandes de financements

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

